

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
14 SEPTEMBER 2021**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire de North Hatley, à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- |                           |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| 1. Pauline FARRUGIA       | 4. Elizabeth FEE             |
| 2. Marcella DAVIS GERRISH | 5. Aaron PATELLA             |
| 3. Guy VEILLETTE          | 6. Alexandre-Nicolas LEBLANC |

EST ABSENT :

FORMANT QUORUM sous la présidence de Michael PAGE, Maire

AUSSI PRÉSENTS Benoit TREMBLAY, directeur général et Bruno BÉLISLE, directeur général adjoint.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 août 2021
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

5. Offre de services professionnels Cain Lamarre – Banque d'heures et service de consultation
6. Bail emphytéotique avec Restaurant & Bistro Pilsen Inc. – Autorisation de transfert

**RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL**

7. Règlement 2021-634 – Règlement sur la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux – Avis de motion
8. Règlement 2021-634 – Règlement sur la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux – Dépôt

**FINANCES ET TRÉSORERIE**

9. Acceptation des comptes à payer
10. Rapports des salaires nets – 2021-08  
Règlement 2021-635 – Règlement de financement des frais de refinancement des
11. règlements d'emprunt 2005-492, 2004-479 (2), 2007-515 (2) et 209-531 – avis de motion et dépôt du projet de règlement

**GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS**

12. Fourniture de sable abrasif – Octroi de contrat
13. Fourniture de sel de déglacage – Octroi de contrat

**URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT**

14. Nouvelle construction – lot 4 028 639-P, chemin Virgin
15. PIIA Intermédiaire – Agrandissement – 340, rue Hovey

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**VARIA**

16. Période de questions portant sur des sujets locaux, d'intérêt public
17. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
14 SEPTEMBRE 2021**

2021-09-14.01

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

MOI, MARCELLA DAVIS-GERRISH , PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout des points **7, 8 et 11.**

ADOPTÉE

2021-09-14.02

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 AOUT 2021**

MOI, ELIZABETH FEE , PROPOSE

QUE le procès-verbal de la séance régulière du conseil du 2 aout 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

2021-09-14.03

**INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL**

Le maire et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

- AGA Centre communautaire
- Marché Champêtre
- Dénéigement
- ÉLECTIONS MUNICIPALES 7 NOVEMBRE 2021

2021-09-14.04

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR**

**INTERVENANTS**

MICHEL DESROSIERS  
MICHEL DESROSIERS  
MICHAEL GRAYSON

**OBJETS**

POINT 11 ET 12 (SEL ET SABLE)  
DEMANDE POUR ÉCOROUTE SUR LA 108  
POINT NO 13 (CONSTRUCTION SUR VIRGIN)

2021-09-14.05

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS CAIN LAMARRE – BANQUE D'HEURES ET SERVICE DE CONSULTATION**

M. GUY VEILLETTE quitte la rencontre pour ce point.

ATTENDU l'offre de services professionnels du 20 août 2021 présentée par le cabinet Cain Lamarre, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022;

ATTENDU QU'IL soit opportun pour la Municipalité d'avoir accès à des services de consultation juridique;

MOI, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC , PROPOSE

QUE l'offre de services proposée, comportant l'accès à une banque de 15 heures (2 550.00 \$ avant taxes) à des fins de services de consultation, soit acceptée;

QUE le Maire, le Directeur général et Secrétaire-trésorier et tout autre représentant de la Municipalité mandaté par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient autorisés à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre, à même la banque d'heures et au besoin au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE

M. GUY VEILLETTE réintègre la rencontre

2021-09-14.06

**BAIL EMPHYTÉOTIQUE LE RESTAURANT & BISTRO PILSEN INC. – AUTORISATION DE TRANSFERT**

ATTENDU QUE la Municipalité a un bail emphytéotique avec le Restaurant et Bistro Pilsen inc. Concernant le lot 4 029 081 publié dans la circonscription foncière de Stanstead sous le numéro 20 285 800;

ATTENDU QUE le Restaurant et Bistro Pilsen inc a demandé de transférer les droits de l'emphytéote à 9418-7622 QUÉBEC INC.

MOI, PAULINE FARRUGIA, PROPOSE

QUE la Municipalité transfère les droits de l'emphytéote a 9418-7622 QUÉBEC inc. Et autorise M. Benoit TREMBLAY, Directeur général et secrétaire trésorier à signer la lettre de consentement au nom de la Municipalité.

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
14 SEPTEMBRE 2021**

ADOPTÉ

2021-09-14.07

**RÈGLEMENT 2021-634 – RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION PAYABLE LORS D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX – AVIS DE MOTION**

MOI, GUY VEILLETTE, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement 2021-634 sur la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier la rémunération payable lors d'élections et de référendum municipaux.

2021-09-14.08

**RÈGLEMENT 2021-634 – RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION PAYABLE LORS D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX – DÉPÔT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement 2021-634 sur la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux;

MOI, GUY VEILLETTE, DÉPOSE

Le projet de règlement 2021-634 sur la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux

QUE ce projet de règlement soit soumis pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil.

2021-09-14.09

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER**

MOI, PAULINE FARRUGIA, PROPOSE

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 14 septembre 2021 par le Service de trésorerie, au montant de 89 123.18 \$ incluant les comptes de plus de 5 000 \$, selon la liste qui suit :

Municipalité du VILLAGE DE NORTH HATLEY		DÉBOURSÉS DE PLUS DE 5 000\$ DISBURSED OVER \$ 5,000	
RÉUNION DU : mardi 14 septembre 2021 MEETING OF : September 14, 2021		Déposé :	2021-09-09
		Submit :	09-09-2021
FOURNISSEURS/SUPPLIERS	DATE	FACTURE/INVOICE	MONTANT/AMOUNT
<b>SERRE EN VILLE</b>			
JARDINIÈRES ET BALCONIÈRES		202103	9 435.18 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>9 435.18 \$</b>
			Taxes incluses
<b>HYDRO-QUÉBEC</b>			
PLAGE PLEASANT VIEW		688302 188007-2	99.09 \$
POMPE ÉGOUT 2		688302 188008	89.03 \$
SURPRESSEUR AQUEDUC - MASSAWIPPI		688302 188009	76.84 \$
SURPRESSEUR AQUEDUC - SHERBROOKE		636102 382059	699.15 \$
USINE D'ÉPURATION		636102 382060	3 219.10 \$
SAPIN DE NOEL		651402 347743	29.67 \$
ÉCLAIRAGE GÉNÉRALE		568602 337379	1 323.48 \$
STATIONNEMENT		658602 337378	30.91 \$
RÉGIE INCENDIE		750002 875483	304.19 \$
POMPE ÉGOUT 1		638802 392847	645.48 \$
DREAMLAND PARK		695502 565502	54.35 \$
PAVILLON TOILETTES PUBLIQUES		695502 565499	233.65 \$
POMPE ÉGOUT 5		695502 565501	89.03 \$
POMPE ÉGOUT 8		695502 565503	120.43 \$
PARC LOBADANAKI		695502 565500	329.47 \$
ÉGOUT MOTEUR (POTEAU)		671202 302831	29.67 \$
STATION POMPAGE (MAGOG)		681102 249961	241.40 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>7 614.94 \$</b>
			Taxes incluses
<b>SANI ESTRIE</b>			
COLLECTE D'AOUT		SE-104880	8 810.38 \$
CONTENEURS		SE-105286	505.89 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>9 316.27 \$</b>
			Taxes incluses
<b>RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE COATICOOK</b>			
ENFOUISSEMENT, REDEVANCES ET COMPOST			5 855.05 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>5 855.05 \$</b>
<b>REVENU QUÉBEC</b>			
DAS AOÛT 2021			17 082.35 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>17 082.35 \$</b>
<b>REVENU CANADA</b>			
DAS AOÛT 2021			6 335.91 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>6 335.91 \$</b>
		<b>GRAND TOTAL</b>	<b>55 639.70 \$</b>

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
14 SEPTEMBRE 2021**

ADOPTÉE

2021-09-14.10

**RAPPORTS DES SALAIRES NETS – 2021-08**

ÉLUS	4 680.63 \$
PERMANENTS	22 824.43 \$
SAISONNIERS	19 733.98 \$
<b>TOTAL</b>	<b>47 239.04 \$</b>

2021-09-14.11

**RÈGLEMENT 2021-635 – RÈGLEMENT DE FINANCEMENT DES FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2005-492, 2004-479 (2), 2007-515 (2) ET 2009-531– AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

MOI, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une prochaine séance, le règlement numéro 2021-635 dont l'objet vise à pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt 2005-492, 2004-479(2), 2007-515 (2) et 2009-531.
- dépose le projet du règlement numéro 2021-635 intitulé règlement de financement des frais de refinancement des règlements d'emprunt 2005-492, 2004-479(2), 2007-515 (2), et 2009-531.

2021-09-14.12

**FOURNITURE DE SABLE ABRASIF – OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU QUE l'entretien hivernal des rues de la Municipalité nécessite l'achat de sable pour les chemins d'hiver;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions auprès de cinq fournisseurs;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les deux soumissions suivantes :

FOURNISSEURS	PRIX À LA TONNE MÉTRIQUE 2021 LIVRÉ AU DÉPÔT	COMMENTAIRES
A. Préfontaine & Associés	10.74\$	
Gravière Bouchard	12.85\$	

MOI, AARON PATELLA , PROPOSE

D'octroyer le contrat pour la fourniture de sable à A. Préfontaine & Associés pour un prix unitaire de 10.74 \$ la tonne métrique, pour environ 500 tonnes métriques, pour un total approximatif de 5 370 \$, plus taxes;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-622.

ADOPTÉE

2021-09-14.13

**FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE – OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU QUE l'entretien hivernal des rues de la Municipalité nécessite l'achat de sel de déglacage;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions auprès de trois fournisseurs;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les deux soumissions suivantes :

SOUMISSIONAIRES	PRIX -TONNE MÉTRIQUE 2021 LIVRÉ AU DÉPÔT	COMMENTAIRES
Sel Warwick	97.00 \$	
Mines Seleine	108.99 \$	

MOI, AARON PATELLA , PROPOSE

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
14 SEPTEMBRE 2021**

D'octroyer le contrat pour la fourniture de sel de déglacage pour les chemins d'hiver à Sel Warwick suivant son prix unitaire de 97.00 \$ la tonne métrique, pour environ 500 tonnes métriques, pour un total approximatif de 48 500 \$, plus taxes.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-635.

ADOPTÉE

2021-09-14.14

**NOUVELLE CONSTRUCTION – LOT 4 028 639-P, CHEMIN VIRGIN**

**Ce point est reporté à la prochaine rencontre.**

ATTENDU la présentation d'un projet de nouvelle construction sur le lot 4 028 639-p du chemin Virgin;

ATTENDU que les membres du CCUP recommandent favorablement et unanimement le projet au conseil municipal avec la condition suivante :

- Préserver l'ensemble du couvert forestier et couper seulement ce qui est nécessaire pour la nouvelle construction et ses équipements d'appoint (PIIA #2000-424, art. 3.2 « pour l'aménagement du terrain », paragr. a-1).

MOI, ELIZABETH FEE , PROPOSE

QUE le conseil autorise le projet présenté avec la condition proposée.

*MARCELLA DAVIS-GERRISH DEMANDE DE REPORTER CE POINT À LA PROCHAINE RENCONTRE DÛ AU MANQUE D'INFORMATION.*

ADOPTÉE unanimité

2021-09-14.15

**PIIA INTERMÉDIAIRE – AGRANDISSEMENT – 340, RUE HOVEY**

ATTENDU la présentation d'un projet d'agrandissement et de rénovation pour une habitation unifamiliale isolée sise au 340, rue Hovey;

ATTENDU QUE les membres du CCUP recommandent favorablement et unanimement le projet au conseil;

MOI, ELIZABETH FEE , PROPOSE

QUE le conseil autorise le projet présenté.

ADOPTÉE

2021-09-14.16

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS LOCAUX, D'INTÉRÊT PUBLIC**

IL EST POSSIBLE DE POSER DES QUESTIONS VERBALES EN PRENANT SOIN DE DIRE VOS NOMS ET ADRESSE.

CERTAINES QUESTIONS ONT ÉTÉ ADRESSÉES PAR COURRIEL AVANT LA RENCONTRE. CERTAINES RÉPONSES PEUVENT ÊTRE DIFFÉRENTES DU FICHER AUDIO CAR ELLES ONT ÉTÉ RÉPONDUES APRÈS LA SÉANCE.

INTERVENANTS	OBJETS
<b>QUESTIONS ADRESSÉES PAR COURRIEL</b>	
PAUL ST-PIERRE	Q. Since people continue to cross Sherbrooke Road between La Chocolatière and the upper corner of Main, shouldn't some thought be given to forced use of the crosswalk indicated on the pavement (IF it's in the right place)? (Possible suggestions: A barrier at the end of the sidewalk on Main (cf. elsewhere for examples, putting the crosswalk at a different place, etc). Is there a significance to the different colours used for crosswalks in Town (white and yellow)?
	R. Aucune clôture ne peut entraver l'accès à un trottoir (entre la rue et le trottoir en question). Un trottoir est défini comme «étant une partie latérale surélevée de la route. Effectivement, les piétons sont également assujettis au Code de la sécurité routière et prévoit que ces derniers respectent les traverses de piétons pour

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
14 SEPTEMBRE 2021**

		<p>leur propre sécurité. En ne respectant pas cet article du CSR, les piétons qui traversent hors des endroits identifiés commettent une infraction.</p> <p>No fence shall obstruct access to a sidewalk (between the street and the sidewalk in question). A sidewalk is defined as "being a raised side portion of the road. Indeed, pedestrians are also subject to the Highway Safety Code and must respect pedestrian crossings for their own safety. By not respecting this article of the CSR, pedestrians who cross outside of identified areas commit an infraction.</p>
PAUL ST-PIERRE	Q.	The lights on the 'new' Connaught light up surrounding properties. Are these permitted under the bylaws of the Town? While some lights are for security, some lights are only for show.
	R.	<p>Aucune lumière n'est installée pour le «show». Il y a actuellement des lumières pour chaque balcon (activées par les résidents à l'intérieur même de leur logement) et une lumière au dessus de la porte de garage (celle-ci pointe sur le sol) pour la sécurité d'accès des véhicules et piétons.</p> <p>No lights are installed for «show». There are currently lights for each balcony (activated by the residents inside their homes) and a light above the garage door (which points to the ground) for safe vehicle and pedestrian access.</p>
PAUL ST-PIERRE	Q.	Where will the occupants of the 'new' Connaught park? Is permanent parking permitted on School Street, on Main Street, or in the municipal parking lot on School? What will be the case after November 15?
	R.	<p>Le Connaught doit faire la gestion de ses espaces de stationnement en fonction de ses locataires. Il n'appartient pas à la Municipalité d'en faire la gestion. La vocation de nos stationnements publics ou sur rue est inchangée et aucuns espaces de stationnement permanents ne sont prévus. Les opérations de déneigement doivent pouvoir se poursuivre sans entraves.</p> <p>Connaught must manage its own parking spaces for its tenants. It is not the responsibility of the Municipality to manage them. The regulations of our public or on-street parking lots is unchanged and no permanent parking spaces are planned. Snow removal operations must be allowed to continue unhindered.</p>
PAUL ST-PIERRE	Q.	What new measures have been taken to reduce speeding and noise within the Town?

PROCS

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
14 SEPTEMBRE 2021**

	<p>R. La Municipalité a procédé a des réductions de vitesses sur l'ensemble de ses routes dans les deux dernières années. Les travaux publics ont procédé à l'installation de nouveaux dos d'âne sur certains tronçons de route problématiques. Nous avons également fait plusieurs tentatives auprès du MTQ afin de faire réduire la vitesse sur le chemin Magog et le chemin Capelton en vain. Régulièrement, l'administration sollicite la présence de la Sureté du Québec afin d'assurer une surveillance accrue. Il appartient également aux citoyens d'aussi solliciter la SQ pour leur présence sur notre territoire. Le règlement uniformisé RU-2018-613 encadre actuellement les nuisances, notamment le bruit. L'administration analyse actuellement le règlement à savoir si des ajustements peuvent être proposés au Conseil et par la suite à la MRC.</p> <p>The Municipality has reduced speeds on all its roads in the last two years. Public Works has proceeded to install new speed bumps on certain problematic sections of road. We have also made several attempts with the MTQ to have the speed reduced on Magog Road and Capelton Road to no avail. The administration regularly requests the presence of the Sureté du Québec to ensure increased surveillance. It is also up to the citizens to solicit the SQ for their presence on our territory. The standardized by-law RU-2018-613 currently regulates nuisances, including noise. The administration is currently analyzing the bylaw to see if adjustments can be proposed to Council and then to the MRC.</p>
PAUL ST-PIERRE	<p>Q. Why does the administration tolerate parking by construction workers on Sherbrooke Road, despite this constituting a public danger?</p> <p>R. Cette situation est temporaire, le temps d'une construction. Il est important de comprendre que l'application du <i>Code de sécurité routière</i> relève de la SQ. La Municipalité, tel que mentionné dans la précédente réponse, sollicite régulièrement leur présence sur le territoire pour faire appliquer le CSR. Il est aussi du devoir des citoyens de nous appuyer en ce sens en sollicitant également leur présence régulière. Les citoyens peuvent contacter le poste SQ Memphremagog au 819 868-3666.</p> <p>This situation is temporary, the time of a construction. It is important to understand that the enforcement of the Highway Safety Code is the responsibility of the SQ. The Municipality, as mentioned in the previous answer, regularly requests their presence on the territory to enforce the CSR. It is also the duty of the citizens to support us in this sense by also requesting their regular presence. Citizens can contact the SQ Memphremagog station at 819 868-3666.</p>
PAUL ST-PIERRE	<p>Q. Why was a person approached for a seat on the CCUP, because of her very relevant past experience, but later ignored? Is obtaining the best possible person with good experience the goal? Even if this means placing limits on development? Does the make-up of the CCUP reflect that of the Town, including linguistically (given its present make-up, as of September 11, 2021), do members have the necessary experience?</p> <p>R. <b>Choix des membres</b>          1. Pourquoi une personne a-t-elle été approchée pour un siège au CCUP (en raison de son expérience) mais ignorée par la suite.          2. La composition du CCUP reflète-t-elle celle de la ville ? Notamment sur le plan linguistique ?          3. en date d'aujourd'hui, les membres ont-ils l'expérience nécessaire ?</p> <p>La Municipalité a procédé à une invitation publique pour combler ces postes au CCUP. Dans cette démarche, les membres du Conseil peuvent également informer des citoyens qu'ils rencontrent. À partir des candidatures reçues, trois ont retenu l'attention et au final le Conseil a choisi deux membres.</p>

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
14 SEPTEMBRE 2021**

		<p><b>Composition du CCUP</b> La première réponse répond en partie à la deuxième. La Municipalité fait une invitation à la population et nous choisissons parmi ces candidats. Côté langue: trois des membres sont bilingues et le président se donne une cote de 7 à 8 sur 10. Je précise que c'est l'administration de la Municipalité (l'inspecteur) qui intervient auprès des citoyens. Les membres du CCUP ne discutent pas avec les citoyens.</p> <p><b>Expérience</b> Le Conseil choisi à partir des candidatures reçues. L'expérience est un facteur considéré. Nous avons actuellement: un urbaniste, un responsable de l'urbanisme, un technologue et un designer. Il y a quelques années un architecte a dû quitter parce qu'il avait une surcharge de travail.</p>
PAUL ST-PIERRE	Q.	What is the payment by the Town in overtime for the previous twelve months, in both salary and hours banked?
	R.	Sera répondu à la prochaine séance  To be answered at the next session
PAUL ST-PIERRE	Q.	Why is the picture on the Town's website still reversed? (Bottom of website, not the top).
	R.	Cette image a été inversée par les concepteurs du site web. Le site web date d'au moins 7 ans.  This image has been reversed by the web designers. The website is at least 7 years old.
PAUL ST-PIERRE	Q.	Why has it been difficult as of September 11, or impossible, to access information on municipal elections on the website of the Town? Voting is already taking place. The links are not working.
	R.	Nous avons des difficultés techniques avec la mise à jour du site web. Nous sommes actuellement en contact avec le fournisseur pour nous supporter afin de régulariser la situation. Toutefois, l'avis public qui concerne les élections municipales a été publié tel que prévu par la loi électorale.  Nous tenons par contre à spécifier que les journées de vote par anticipation qui ont eu lieu dans les derniers jours concernent la campagne électorale fédérale et non municipale.  We are having technical difficulties with the update of the website. We are currently in contact with the supplier to support us in order to regularize the situation. However, the public notice concerning the municipal elections has been published as required by the electoral law.  We would like to specify that the advance polling days that took place in the last few days concern the federal election campaign and not the municipal one.
MICHEL DESROSIERS	Q.	Route 108 re : écoroute. Peut-on vérifier si on peut faire l'analyse sur certain tronçon et non sur sa longueur ?
	R.	Nous allons spécifier cet aspect lors de notre demande.
MICHEL DESROSIERS	Q.	Est-ce que le MTQ a permis de réduire la vitesse sur la 108 ?
	R.	Non ...
MICHAEL GRAYSON	Q.	À quel endroit sera situé le jardin communautaire ?
	R.	E FEE : dans le parc rivière à un endroit qui permettra à tous de le voir et d'inciter les jeunes et moins jeunes à y participer. Le terrain de baseball et le parc Scowen sont également envisagés. L'endroit actuel est temporaire.
MICHAEL GRAYSON	Q.	Does the town envision improvements to the trail on chemin Virgin, to make it a more pleasurable walking experience and protect the views?
	R.	We work closely with the Massawippi Foundation on this matter, they have been contacted with suggestions on



**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
14 SEPTEMBRE 2021**

		what could be done.
JACQUES CAMPBELL	Q.	Boites à fleurs non règlementaires sur la rue Main. Est-ce que quelque chose a été fait.
	R.	Une action a été prise à cet effet et nous tentons d'atteindre une entente pour le retrait de ces boites.
CAROL HALLER	Q.	L'entrée pourrait-elle être fait sur la rue Université au lieu de Virgin ? Aussi comment est alimentée cette résidence.
	R.	Ce dossier sera traité à la prochaine rencontre
MICHAEL MUNKITTRICK	Q.	Est-ce que quelque chose a été fait sur le muret face à ma propriété ?
	R.	Nous évaluons le coût des travaux et une proposition sera adressée au conseil dans une prochaine rencontre
MICHAEL MUNKITTRICK	Q.	Certains arbres devraient être émondés pour permettre aux lampadaires de faire leur travail
	R.	Ce sera fait en automne
DONALD WATT	Q.	Pourquoi on fait affaire avec l'écocentre de Coaticook qui n'est pas adéquat
	R.	Cette entente date de longtemps. Nous allons vérifier ce point pour voir d'autres endroits possibles.
MICHAEL MUNKITTRICK	Q.	On ne sait pas à quel endroit envoyer les résidus électroniques.
	R.	Post meeting addition : Please use this tool to help you properly dispose of these kinds of materials. <a href="https://abcdesbacs.com/bottin/">https://abcdesbacs.com/bottin/</a>
CAROL HALLER	Q.	Would it be possible to reinstate the environmental comity that we use to have?
	R.	Le comité d'environnement conjoint avec le Canton n'est plus en fonction mais North Hatley a un Comité d'environnement de formé sur lequel siège deux élus.
MICHEL DESROSIERS	Q.	Combien de personne se sont déplacées pour déposer des objets à l'éco centre de Coaticook
	R.	On a pas de statistiques à cet effet. Nous allons vérifier cet aspect.

2021-09-14.17

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20 h 37 les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

MOI, AARON PATELLA, propose que la séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Michael Page  
Maire

\_\_\_\_\_  
Benoit Tremblay  
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Je, MICHAEL PAGE, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.